

RÉSULTATS

Fin 2009, nous avons écrit aux œuvres de prévoyance affiliées en leur demandant de participer à une enquête. L'objectif principal était de mesurer la satisfaction concernant nos prestations. Nos questions portaient principalement sur l'établissement des offres, la qualité des services et l'espace client en ligne.

L'enquête concernait nos clients et nos organisations de distribution. Nous avons eu la satisfaction de constater que 26 % de tous les clients et même 56 % de nos organisations de distribution avaient participé à l'enquête.

MESURES

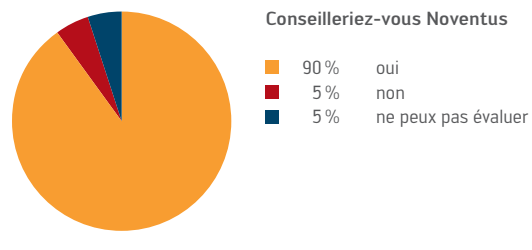
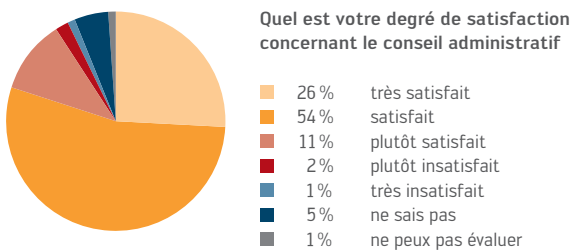
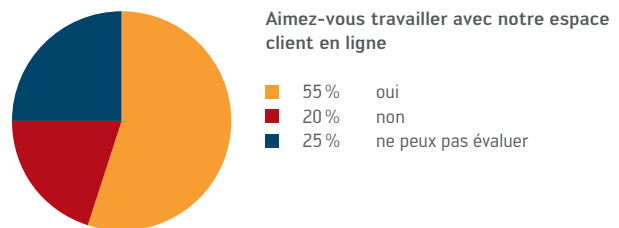
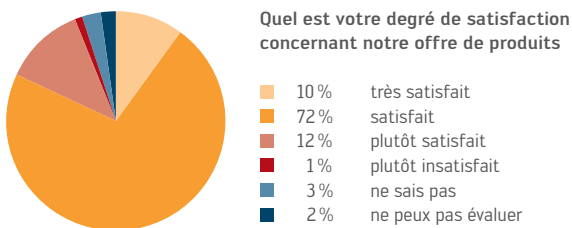
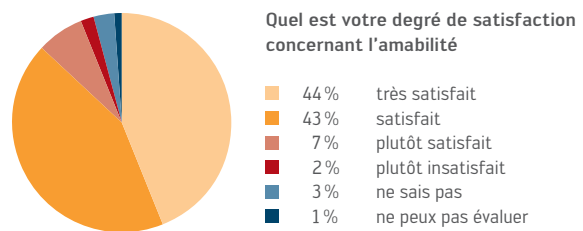
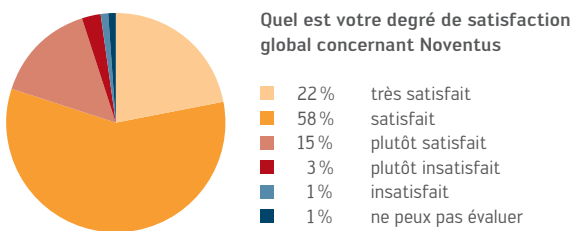
L'espace client en ligne obtient des évaluations moyennes. Des améliorations s'imposent ici. Les quelque 170 commentaires individuels sont très édifiants et montrent ce qui préoccupe nos clients et où nous devons prendre des mesures.

REMERCIEMENTS

C'est un résultat réjouissant de voir que 80 % des clients qui ont répondu sont satisfaits ou très satisfaits et que 90 % ont conseillé Noventus. Mais cela ne nous suffit pas, d'autant plus que le groupe des personnes les moins satisfaites a légèrement augmenté.

Nous remercions vivement tous les participants pour leurs précieuses contributions. Les gagnants du tirage au sort de deux week-ends Wellness ont été informés.

NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS FOURNIR QUELQUES RÉSULTATS IMPORTANTS



**VEUILLEZ NOUS RENDRE VISITE AU SALON
PROFESSIONNEL PERSONAL SWISS 2010,
CENTRE DE FOIRES DE ZURICH,
STAND E27, HALL 5, 13 ET 14 AVRIL 2010**



Faites connaissance avec les principaux acteurs du marché des produits et services en matière de ressources humaines à l'occasion de Personal Swiss. Informez-vous sur les nouveaux produits, les tendances et les développements qui se dessinent dans le domaine des ressources humaines et, surtout, utilisez les nombreuses possibilités de réseautage durant le salon.

Appelez-nous au (043 499 3616) ou envoyez-nous un e-mail à l'adresse info@noventus.ch.
Nous nous ferons un plaisir de vous adresser un billet d'entrée!

**VEUILLEZ NOUS RENDRE VISITE AU SALON
PROFESSIONNEL 2E PILIER 2010,
KONGRESSHAUS ZURICH,
STAND N° 53, 5 ET 6 MAI 2010**



Le salon professionnel est devenu le lieu de rencontre des décideurs du 2e pilier et se déroulera les 5 et 6 mai de nouveau au Kongresshaus de Zurich. Plus de 100 exposants représenteront une grande partie de l'ensemble du marché de la prévoyance en Suisse. Un programme cadre, avec une série de discussions et débats variés sur des thèmes d'actualité avec des experts de renom, se déroulera en parallèle.

CHOIX DU CONSEIL DE FONDATION

PARTICIPATION ACTIVE AU CONSEIL DE FONDATION DE NOVENTUSCOLLECT

Le Conseil de fondation de NoventusCollect est composé paritairement. La parité signifie un nombre égal de représentants des employeurs et des salariés.

Lorsque ces représentants quittent leur entreprise, ils quittent généralement aussi le Conseil de fondation. Nous recherchons donc toujours des membres remplaçants.

En tant que membre de la commission de prévoyance du personnel (représentant des salariés ou employeurs), souhaitez-

vous participer activement à votre prévoyance professionnelle et vous engager pour représenter les intérêts des salariés ou des employeurs au sein de la fondation collective NoventusCollect? Les nombreuses et passionnantes attributions d'un conseiller de fondation sont décrites dans le Règlement d'organisation de NoventusCollect que vous trouverez sur www.noventus.ch. Nous serions heureux de recevoir votre inscription.

Pour toute question ou inscription, veuillez vous adresser à Ronald Biehler (Tél. 043 499 3660 ou ronald.biehler@noventus.ch).

VOS INTERLOCUTEURS

Direction (Conseil à la clientèle, demandes d'offres, gestion)

Noventus PensionPartner SA
Neumünsterallee 6
Case Postale
CH-8032 Zurich
Téléphone +41 43 499 3636
Fax +41 43 499 3645
info@noventus.ch
www.noventus.ch

Administration (Mutations, factures, espace clients protégé)

NoventusCollect
Grundstrasse 18
Case Postale 679
CH-6343 Rotkreuz
Téléphone +41 41 798 1177
Fax +41 41 798 1179
noventus@vvpk.ch

NEWS



AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR

La crise des sub-primes a plongé l'économie mondiale dans la récession la plus sévère depuis bien longtemps. Il y a un peu plus d'un an, la banque d'investissement Lehman Brothers a dû mettre la clé sous la porte, déclenchant ainsi un bouleversement économique d'une intensité sans précédent: Les indicateurs d'activités ont reculé à une vitesse vertigineuse, les marchés des actions ont plongé dramatiquement et la confiance s'est effritée. La peur de faillites bancaires, de réformes monétaires et la perspective d'un chômage de masse ont alors pris le dessus. Et seule l'intervention énergique des Etats et de leurs banques nationales a permis d'éviter un effondrement mondial du système financier.

Depuis mars 2009, les perspectives se sont éclaircies, les marchés des actions sont en progression, l'économie s'est stabilisée et fait naître des espérances de forte croissance. La confiance est de mise mais il est encore trop tôt pour lever l'alerte. Toutes les banques n'ont pas encore remis de l'ordre dans leur bilan. Les déficits de nombreuses nations – essentiellement des nations occidentales – donnent le vertige, certains Etats traversent une crise sévère et les bons résultats des entreprises sont le plus souvent dûs à des diminutions de

stocks, des licenciements et des réductions de coûts. Le dynamisme économique s'est décalé vers les pays asiatiques, qui ont mieux maîtrisé la crise que les pays occidentaux.

Nous espérons vivement que vous et votre entreprise avez bien surmonté cette tempête et que vous pouvez de nouveau vous concentrer sur les marchés, les clients, les produits et les services.

Parallèlement à l'amélioration du climat, les taux de couverture des caisses de retraite ont de nouveau augmenté mais les pertes n'ont pu être compensées que très rarement. De nombreuses caisses de retraite sont peu disposées à prendre des risques et les réserves de fluctuation de valeurs nécessaires ne sont pas disponibles. Le placement du capital de prévoyance des assurés exige toujours une prudence extrême. Notre principal objectif est de vous offrir une prévoyance professionnelle qui ne fonctionne pas seulement quand le temps est au beau fixe, mais qui résiste aussi dans les périodes difficiles.

*Ronald Biehler, Directeur
NoventusCollect et NoventusCollect Plus*

SITUATION FINANCIÈRE TAUX DE COUVERTURE

SITUATION FINANCIÈRE DE NOVENTUSCOLLECT ET NOVENTUSCOLLECT PLUS

De nombreuses caisses de retraite et fondations collectives ont connu, partiellement au moins, d'importantes difficultés à la suite de la crise des marchés financiers, et de nombreux salariés ont ainsi vu fondre leur patrimoine. Nos fondations collectives ont également été touchées par les conditions défavorables du marché et ont présenté fin 2008 des découverts pour les groupes de placement en actions (le groupe de placement compte, qui garantit le taux d'intérêt minimal prévu par la LPP, a été épargné).

Le Conseil de fondation a décidé des mesures d'assainissement, comme les intérêts à taux zéro (dans le domaine subobligatoire pour nos contrats K Basic) ou le rétablissement du prélèvement de cotisations prévu par le Règlement, mais dont les œuvres de prévoyance et les assurés avaient été temporairement exonérés. Aucune contribution d'assainissement extraordinaire n'a été réclamée.

Les mesures d'assainissement ne sont pas populaires et arrivent toujours au mauvais moment. Elles ont donné lieu à des discussions avec certains de nos clients. Mais elles ont aussi été comprises. La sécurité et la stabilité des fondations collectives ne sont pas seulement la préoccupation principale de Noventus, elles sont aussi prioritaires pour l'Office fédéral des assurances sociales, comme l'a souligné son directeur, Yves Rossier, au cours d'un exposé en début d'année.

Un chiffre important pour la sécurité et la stabilité est le taux de couverture d'un établissement de prévoyance. Le taux de couverture mesuré en % est, si l'on simplifie, le rapport entre le capital de prévoyance à la valeur du marché et le capital de prévoyance nécessaire sur le plan actuariel. Si le



*Ronald Biehler, Directeur
NoventusCollect, NoventusCollect Plus*

capital disponible est supérieur au capital nécessaire, le taux de couverture est supérieur à 100 % – l'institution de prévoyance est en sur-couverture. Si le capital disponible est inférieur au capital nécessaire, le taux de couverture est inférieur à 100 % – l'institution de prévoyance est en sous-couverture.

Le taux de couverture de NoventusCollect, basé sur des données et calculs provisoires, a de nouveau atteint 100 %, le taux de couverture de NoventusCollect Plus est de 104 %. Avec une performance nette de plus de 11 %, le groupe de placement K Basic y a fortement contribué.

Ces résultats encourageants ont amené le Conseil de fondation à rémunérer de nouveau au taux d'intérêt minimal LPP de 2 % les avoirs de prévoyance de la partie obligatoire et sur-obligatoire. Sont exclus de cette mesure les œuvres de prévoyance avec des stratégies de placement individuelles et l'ancien groupe de placement Enhanced. Les taux d'intérêt de ces œuvres de prévoyance sont définis individuellement.

Siège de Noventus PensionPartner SA



PRIME DE RISQUE 2010

L'évolution des sinistres au sein des fondations collectives NoventusCollect et NoventusCollect Plus est restée stable en 2009. L'augmentation des cas d'invalidité, fréquente en périodes de crise, n'est pas (encore) visible. On se félicitera donc que les primes de risques de l'année 2010 restent inchangées.

TAUX D'INTÉRÊT MINIMAL PRÉVU PAR LA LPP EN 2010

Le Conseil fédéral a décidé de maintenir le taux d'intérêt minimal de la prévoyance professionnelle à 2 % pour l'année 2010. Le taux d'intérêt minimal est fonction des rendements à long terme des obligations fédérales, des emprunts, des biens immobiliers et des actions.

MONTANTS LIMITES 2010

La rente AVS minimale n'est pas réajustée en 2010. En conséquence, les montants limites de la prévoyance professionnelle ne sont pas modifiés.

CONTRIBUTIONS 2010 AU FONDS DE GARANTIE

Le Conseil fédéral n'a pas modifié les contributions par rapport à 2009.

MODIFICATION DE LA LOI SUR LE LIBRE PASSAGE (LFLP)

Depuis le 1er janvier 2010, les assurés peuvent également solliciter une prestation de sortie s'ils quittent l'établissement de prévoyance entre l'âge de retraite le plus précoce et l'âge de la retraite réglementaire ordinaire et poursuivent leur activité ou sont inscrits en tant que demandeurs d'emploi. Les collaboratrices et collaborateurs les plus âgés ne peuvent ainsi pas être obligés réglementairement de percevoir une rente de vieillesse anticipée.

NOUVEAU RÈGLEMENT D'ORGANISATION

Des modifications juridiques ont exigé des modifications du Règlement d'organisation des fondations collectives NoventusCollect et NoventusCollect Plus. Les conseillers de fondation ont approuvé les modifications du Règlement et les ont mises en vigueur à compter du 2 décembre 2009. Le nouveau Règlement d'organisation est remis à toutes les œuvres de prévoyance avec un aperçu des principales modifications.

ESPACE CLIENT PROTÉGÉ

L'espace client protégé facilite vos activités quotidiennes de gestion des caisses de retraite. Dans le registre 4 du dossier client, vous trouverez une notice succincte sur l'espace client protégé. Vous accédez via Internet à la page de démarrage www.noventus.ch.

Par la gestion de documents, nous mettons à votre disposition des documents confidentiels tels que des certificats d'assurance ou des décomptes de prestations. Parallèlement, vous trouverez également vos documents contractuels ainsi que tous les formulaires (arrivées, départs, retraite, encouragement à la propriété du logement, etc.). L'accès se fait par une connexion cryptée. *Important:* Les documents vous sont transmis au format «TIF».

Il s'agit en l'occurrence d'un format de données permettant d'enregistrer des données d'image. Veuillez enregistrer ce document et utiliser l'un des programmes suivants pour ouvrir ces documents:

- Microsoft Office Document Imaging
- Visionneuse d'image et de fax Windows

TRANSFÉRER DES DOCUMENTS EN TOUTE SÉCURITÉ

Vous pouvez aussi nous transférer vos documents (inscriptions, départs, etc.) via l'espace client protégé:

- Connectez-vous.
- Cliquez sur la page de démarrage dans le champ «Transférer document en toute sécurité» sur «Suivant...»
- Sélectionner «Upload File», puis «Rechercher».
- Vous pouvez à présent sélectionner le fichier à transférer à partir de votre ordinateur.
- Si vous appuyez sur «Envoyer e-mail/avis», nous sommes informés de votre nouveau document.

GESTION DES DOCUMENTS

Dans la gestion des documents, vous avez à votre disposition parmi les modèles tous les formulaires de notification.

ARRIVÉES

Le formulaire «Notification d'arrivée» est composé de trois pages. Une page doit être remplie par l'employeur (partie employeur). Les autres pages doivent être remplies par votre nouveau salarié (partie salarié). Avec ce formulaire, l'employeur nous communique des informations importantes pour le déroulement de la prévoyance. Le «Renseignement personnel» doit par ailleurs être complété en fonction de la situation.

Le salarié a la possibilité d'envoyer son formulaire directement à Noventus. Les exigences de protection des données sont ainsi respectées. Nous vous recommandons de remettre le formulaire d'arrivée au salarié en même temps que le contrat de travail. L'arrivée ne pourra être traitée qu'à réception des deux formulaires.

DÉPARTS

Le départ d'un salarié doit être signalé à l'aide du formulaire «Notification de départ». Le départ est traité dès réception du formulaire. La première page doit être remplie par l'employeur. La seconde page «Autre utilisation de la prestation de libre passage» doit être remplie par le salarié. Il nous communique ainsi l'adresse de paiement de la prestation de libre passage. Le paiement ne peut être effectué qu'à réception de ces informations.

FACTURES/LSV

Utilisez les avantages du recouvrement direct LSV avec votre banque. Vous pouvez nous autoriser à débiter directement les cotisations périodiques sur le compte souhaité. Vous continuez à recevoir pour information les décomptes de cotisations, vos procédures de paiement étant toutefois simplifiées. Adressez-vous à l'administration pour obtenir des informations complémentaires et le formulaire nécessaire.



Vous accédez votre espace client protégé via Internet à la page de démarrage www.noventus.ch.

RÉFÉRENDUM DU 7 MARS SUR LE TAUX DE CONVERSION MINIMAL LPP

Les journaux et boîtes aux lettres débordent de propagande des deux parties. Selon un sondage réalisé début février, la part des indécis était encore de 40 %. Ce thème semble complexe et à forte charge affective. Car en fin de compte, il est question de réductions de rentes de vieillesse.

Pour un capital vieillesse de 100 000 francs et un taux de conversion de 7 % par exemple, la rente de vieillesse perçue sera de 7000 francs par an payables à vie. Pour un taux de conversion de 6.4 %, la rente de vieillesse sera de 6400 francs. L'espérance de vie des hommes et des femmes a augmenté de plus de 3 ans depuis 1985. En moyenne, en 1985, un homme de 65 ans pouvait encore espérer vivre 16 bonnes années, et une femme de 65 ans, plus de 20 années. Près de vingt ans plus tard, l'espérance de vie des 65 ans est déjà de 20,1 ans chez les hommes et de 23,5 ans chez les femmes. Exemple d'un homme de 65 ans: Avec une espérance de vie de 16 ans jusqu'à présent, selon l'exemple ci-dessus, la rente de vieillesse versée était de 112 000 francs (7000 francs fois 16). Avec une espérance de vie de 20 ans, la rente de vieillesse versée serait désormais de 128 000 francs (6400 francs fois 20).

Noventus est conscient d'être partie prenante dans ce référendum contesté. Néanmoins, nous aimerions contribuer à la formation de l'opinion sous forme de questions:

- Pensez-vous que l'espérance de vie moyenne puisse encore augmenter à l'avenir?
- Prévoyez-vous plutôt une épidémie mondiale qui réduirait l'espérance de vie moyenne, ou plutôt un vaccin contre le cancer qui augmenterait l'espérance de vie moyenne?
- Pensez-vous qu'une rente de vieillesse qui fonctionne ne devrait être réduite en aucun cas?
- Pensez-vous que le rendement de près de 5 % nécessaire pour le financement de la rente de vieillesse actuelle puisse être obtenu avec des placements sûrs tels que des obligations fédérales?
- Qui doit payer selon vous si dans 20 ans toutes les rentes de vieillesse doivent être en moyenne versées deux années de plus que ce qui est prévu aujourd'hui?
- En tant qu'actif, êtes-vous prêt, au titre de la solidarité avec les retraités, à renoncer à une partie de votre capital vieillesse pour que leurs retraites puissent être garanties?
- Seriez-vous d'accord avec une augmentation de l'âge de la retraite à 67 ans pour diminuer de deux ans la durée moyenne de versement de la retraite?

En apparence, le référendum porte sur le taux de conversion. Mais sur le fond, les Suisses vont s'exprimer par référendum sur l'espérance de vie et un taux d'intérêt. L'espérance de vie découle des conditions sociales, le taux d'intérêt est déterminé par le marché du capital. La société et le marché du capital s'en tiendront-ils au jugement du peuple suisse?